



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Immeuble Woodin Center
Plateau, Avenue Noguès
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53
Fax : (225) 20 21 42 97
Email : contact@kpmg.ci

Contrat de Désendettement et de Développement C2D

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier Exercices 2013 et 2014

Période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014
Rapport d'audit financier
Ce rapport contient 19 pages

Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club - bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordinnatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Assainissement » pour les périodes 2013 et 2014.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaisses et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie);
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet sur les exercices 2013 et 2014.

Responsabilité de la préparation des états financiers

La Cellule de suivi du Projet (CSP) est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne, permettant de garantir que la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des

éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

a) Procédures de passations de marchés

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet, et qui doivent être financés par le C2D sont acquis conformément aux procédures de la Direction des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

b) Compte bancaire dédié

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom de la CSP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.

c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

d) Système de contrôle interne

Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses à tous les niveaux du programme et des

autres transactions financières, notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

e) Protection des actifs

S'assurer que la CSP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D, et les a utilisés aux fins prévues. Vérifier qu'un registre des actifs existe. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

f) Exécution physique

S'assurer que les activités opérationnelles du projet sont effectivement réalisées, en conformité avec le cahier des charges.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

1 Examen des états financiers du projet

Nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « Assainissement », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet pendant la période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées, et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus.

2 Résultats des procédures convenues

a) Procédures de passation de marchés

Nos diligences relatives aux procédures de passations des marchés font apparaître des constatations décrites dans la section 3 de notre rapport.

b) Compte bancaire dédié

Les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié N°10358400003, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des dépôts (ACCD) au nom du projet « Assainissement », correspondent à la période auditée et font apparaître un solde créditeur de 481 787 294 francs CFA au 31 décembre 2014.

c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre du projet ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur, et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

Nous confirmons également que les dépenses correspondent à la période auditée.

d) Système de contrôle interne

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport séparé.

e) Protection des actifs

Lors de nos travaux, nous avons constaté qu'aucun actif n'a été acquis avec les fonds de la subvention.

f) Exécution physique

Nos diligences relatives à l'exécution physique nous permettent d'attester que, les travaux de remplacement de la cheminée d'équilibre de Port Bouet, sont effectués et sont conformes au cahier de charges validé entre les parties. Toutefois, ces travaux suscitent quelques points d'attention présentés ci-après.

Oxydation du matériel

Lors de notre visite de terrain, nous avons constaté des traces d'oxydation sur certains boulons et écrous. Ce point a été déjà signalé par le maître d'œuvre, mais n'avait pas encore été corrigé à la date de notre visite le 6 novembre 2015.

Contentieux avec la SODECI

Nous avons constaté l'existence d'un contentieux avec le maître d'ouvrage délégué, l'ONAD et la société SODECI. Ce contentieux porte sur des travaux complémentaires, prévus dans le marché initial, réalisés par cette société dans un contexte d'urgence. Le montant des factures mises en cause est de 45 807 010 francs CFA.

Abidjan, le 16 février 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI



Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé



Marcel Kopoin
Associé

Sommaire

	Pages
1 Contexte et objectif de la mission	8
2 Volet audit des comptes du projet	11
3 Volet revue des passations de marchés	14
4 Volet analyse de l'exécution physique	17

1 Contexte et objectif de la mission

1.1 Contexte de la mission

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre par le Gouvernement d'importantes mesures, visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, l'assainissement des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4.090 milliards de francs CFA, sur un stock de 6.373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD), à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de FCFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1.900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D), présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D, en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;

- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D), présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), une structure permanente, placée auprès du Premier Ministre, ayant pour mission d'assister le COS-C2D et le CTB-C2D, dans l'exécution de leurs missions ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D) assure également les projets et programmes du C2D.

Débutée depuis novembre 2011, l'instruction des projets a atteint aujourd'hui la dernière étape pour la plupart des secteurs de concentration. A ce jour, plusieurs Conventions d'Affectation dans divers secteurs (Santé, Education-Formation-Insertion, Infrastructures routières, Eau et Assainissement, Agriculture et Biodiversité) et des contrats d'exécution, ont été déjà signés pour la mise en œuvre effective des projets du C2D.

C'est dans ce contexte que, notre cabinet a été sélectionné à la suite d'un appel d'offre international, pour conduire l'audit des différents projets au niveau des CSP et des UCP. Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « Assainissement » pour la période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014.

1.2 Objectifs de la mission et son déroulement

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'Etat français et à l'Etat ivoirien que les ressources allouées au titre du C2D, sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés.

A cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D, à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning;
- S'assurer que les procédures de passations de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état des dépenses correspond à ladite période;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaisse et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet à la période définie ;

- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « Assainissement » se sont déroulés en novembre 2015 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet. Le volet examen de l'exécution physique conduit avec notre expert, a permis de visiter le site d'exécution de la cheminée de Port Bouet.

Nous avons dans le cadre de notre mission rencontré les structures impliquées dans ce projet :

- La Direction de l'Assainissement et du Drainage (DAD) au Ministère de la construction et de l'urbanisme ;
- La direction de l'Assainissement de la SODECI ;
- Le cabinet Merlin en charge de l'étude sur le schéma directeur de l'assainissement.

2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « Assainissement » se présentent comme suit au 31 décembre 2014 en FCFA:

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES					
<i>Période: Du 22 novembre 2013 au 31 Décembre 2014</i>					
EMPLOIS	Montants en FCFA	Notes	RESSOURCES	Montants en FCFA	Notes
Dépenses de la période	53 211 956		Solde d'ouverture	-	
Indemnités et salaires	4 533 333	2	Banque	-	
			Caisse	-	
Avance de paiement à la SODECI pour les travaux de la Tour d'équilibre de Port Bouet	48 678 623	3	Réception de fonds	535 000 000	1
Autres dépenses	750		Autres ressources	-	
Frais sur virements bancaires	750				
Solde au 31.12.2014	481 787 294	4			
Banque	481 787 294				
Caisse	-				
TOTAL DES EMPLOIS	535 000 000		TOTAL DES RESSOURCES	535 000 000	

Commentaires sur les états financiers au 31 décembre 2014

Note 1

Les états de trésorerie du projet « Assainissement » présentent des ressources pour 535 millions de francs CFA.

Nous avons adressé un courrier de confirmation de solde et de demande des relevés bancaires à l'Agent Comptable Central du Trésor.

L'exploitation des documents obtenus nous a permis de confirmer le montant des fonds perçus par le projet en date du 27 mai 2015_ référence 4319129.

Note 2

Les dépenses du projet enregistrent des indemnités du personnel de la Cellule de Suivi du Projet « Assainissement » pour la période d'Avril à Septembre 2014.

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- L'arrêté 802 du 3 décembre 2013 portant fixation des salaires et indemnités du personnel de la CSP ;
- Les décrets de nomination du personnel de la CSP ;
- Les ordres de paiement ;
- Les relevés bancaires ;
- Etc.

L'exploitation des documents obtenus nous a permis de confirmer le montant des indemnités du personnel de la CSP pour un montant de 4,533 millions de francs CFA.

Note 3

Le montant de 48,678 millions de francs CFA correspond à l'avance de démarrage payé à la SODECI, dans le cadre des travaux de modification de la Tour d'équilibre de Port Bouet.

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- Le contrat de la SODECI portant sur les travaux de modification de la Tour d'équilibre de Port Bouet ;
- Le budget de la période ;
- Le Plan Annuel d'Activité ;
- Les ordres de paiement ;
- Les relevés bancaires ;
- Etc.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le montant de l'avance de démarrage payé à la SODECI, est correct et conforme aux termes du contrat conclu entre les parties

Note 4

Le projet « Assainissement » présente un solde de trésorerie créditeur de 481 787 294 francs CFA au 31 décembre 2014.

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- Réponse à la confirmation de solde adressée à l'Agence Comptable Centrale de Dépôt ;
- les relevés bancaires ;
- Etc.

Nos travaux nous ont permis de confirmer le solde créditeur de trésorerie de du projet « Assainissement » au 31 décembre 2014.

3 Volet revue des passations de marchés

Le projet « Assainissement » présente selon le Plan de Passation de Marché suivant pour l'exercice 2014 :

Descriptions des marchés	Nature	Dates de lancement de l'appel d'offres	Date de remise des offres	Date ANO sur les marchés	Date de signature du marché	Montant TTC du marché en KFCFA	Délais d'exécution
Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement liquide et de Drainage avec mise en place d'un système d'information géographique pour le district d'Abidjan	Prestation Intellectuelle	20/01/2014	03/04/2014	Mai 2014	Mai 2014	1 600 000	24 mois
Appui à la CSP pour le suivi du SDAD	Prestation Intellectuelle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Mai 2014	25 000	24 mois
Travaux de remplacement de la cheminée d'équilibre de Port Bouet par un système double ventouse	Travaux	Sans objet	Sans objet	Avril 2014	Avril 2014	324 524	4,5 mois
Suivi et contrôle des travaux par l'ONAD	Prestation Intellectuelle	Sans objet	Sans objet	Avril 2014	Avril 2014	21 500	4,5 mois
Acquisition de véhicules pour la CSP-C2D (04)	Fournitures	Mai 2014	Juin 2014	Juin 2014	Juillet 2014	80 000	01 mois

Afin de fonder notre opinion sur la régularité des marchés passés dans le cadre du projet « Assainissement », nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Vérifier si les méthodes de passations de marchés, d'évaluation et d'adjudication, ont été respectées conformément aux dispositions du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- Vérifier si les critères de sélection des consultants sont respectés en mettant en exergue le principe de clarté et de transparence de l'évaluation des offres ;
- Examen de conformité de l'exécution du contrat avec les dossiers d'appel d'offres approuvés ;
- Vérifier si les dépenses engagées dans le cadre du projet sont éligibles ;
- Analyser les risques en matière de respect des principes d'acquisitions, de contrôle, de compétences et la capacité de gestion du personnel de l'agence d'exécution, et plus généralement ceux liés au système national ;
- Vérifier si tous les avis d'appel d'offre ont été suivis, et que les procédures de publication ont été respectées, conformément à des modèles qui fixent le contenu notamment le canal de transmission des informations, les clauses contractuelles, les délais et date de soumission et d'ouverture des offres, les garanties exigées, l'adresse pour l'obtention des documents d'appel d'offres ;
- Effectuer un rapprochement entre le DAO et le dossier type d'appel d'offres afin de vérifier si les conditions requises sont respectées : éligibilité, garantie de l'offre et bonne exécution, monnaies (de l'offre, de l'évaluation et du paiement), validité et formules d'ajustement des prix, preuve de la capacité du soumissionnaires à exécuter le contrat, critère d'évaluation, spécificités techniques, termes de références, non objection de l'AFD au DAO proposé ;
- Examiner et vérifier si les procédures d'ouverture des plis ont été respectées, le respect des dates limites pour les soumissions, le délai entre la date limite de soumission et l'ouverture des plis, enregistrement de la présence des représentants des soumissionnaires ; rejet de soumissions en retard ; ouverture de toutes les soumissions en temps opportun, lecture des détails, procès verbal de l'ouverture des plis, procès

verbal des discussions des problèmes associés aux soumissions au moment de l'ouverture des plis ;

- Vérifier si la garantie de bonne exécution a été suivie : cohérence des délais avec les dossiers d'appel d'offres ; procès verbaux des négociations relatives aux contrats de consultants et des modifications effectuées aux contrats de fournitures, travaux et services dans leur version finale.

Les résultats de nos diligences relatives à la passation des marchés sont les suivantes :

Présentation du PPM :

Lors de nos travaux, nous avons constaté que le PPM définitif transmis par la Cellule de Suivi du Projet « Assainissement », n'a pas été mis à jour et présente les constats suivants :

- Absence d'actualisations incluant la date de non objection de l'AFD. En effet, les détails prévus pour le référencement du PPM n'ont pas été remplis. Le référencement permet d'identifier le document, indique les dates d'établissement et d'approbation par l'AFD;
- Changement dans le mode de passation de marché (achat d'un véhicule contre 4 véhicules prévus au PPM) sans que cela n'ait conduit à la mise à jour du PPM ;
- Les dates prévisionnelles d'engagement des activités indiquées dans le PPM présentent des décalages souvent importants par rapport aux dates effectives, comme illustré dans le tableau ci-dessous:

Descriptions des marchés	Nature	Date de signature prévisionnelle du marché selon le PPM	Date réelle de signature du marché
Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement liquide et de Drainage (SDAD) avec mise en place d'un système d'information géographique pour le district d'Abidjan (Cabinet Merlin)	Prestation Intellectuelle	Mai 2014	26/01/2015
Appui à la CSP pour le suivi du SDAD (Amadeus)	Prestation Intellectuelle	Mai 2014	18/11/2014
Suivi et contrôle des travaux par l'ONAD	Prestation Intellectuelle	Avril 2014	08/09/2014
Acquisition d'un véhicule pour la CSP-C2D (04 véhicules prévus dans le PPM)	Fournitures	Juillet 2014	09/12/2014

En dehors de ces points, nous n'avons pas relevé de constatations complémentaires.

4 Volet analyse de l'exécution physique

Nos travaux relatifs à l'exécution physique des travaux du projet « Assainissement » ont portés sur :

- Le remplacement de la Tour d'équilibre de Port Bouet par un système de double ventouse ;
- L'Actualisation du schéma Directeur d'Assainissement liquide et de drainage avec mise en place d'un Système d'Information Géographique pour le district d'Abidjan.

La visite de la Tour d'équilibre a été réalisée le 6 novembre 2015 en présence des acteurs suivants :

- La SODECI ;
- La Direction de l'Assainissement et du Drainage ;
- Le Cabinet Merlin

4.1 Description de l'ouvrage et diligences d'audit

Suite au dysfonctionnement sur les années précédentes de la Tour d'équilibre de Port Bouet, des travaux ont été demandés, en vue de la modification de la tour désodorisatrice des eaux usées, avant leur rejet en mer. Ces travaux de correction financés par les fonds du C2D, ont conduit à la réalisation des actions suivantes :

- La destruction de la tour d'équilibre de 9,5 mètres de haut et de 7 mètres de diamètre, remplacée par un système de double ventouse à triple fonction ;
- Le raccordement de la conduite de refoulement de la station de Koumassi Digue vers l'Emissaire ;
- La pose d'une chambre de visite préfabriquée en acier inoxydable est posée ;
- Le remplissage de la partie inférieure de l'ancienne tour en béton ;
- La construction d'un abri au niveau de la chambre de visite des ventouses et du dispositif de traitement d'air ;
- La démolition et l'évacuation des gravas ;
- La pose de la chambre de visite en acier inoxydable ;
- La remise en état de la clôture de la concession.

L'ouvrage été réceptionné le 20 février 2015 (réception provisoire), incluant une phase de test portant sur l'utilisation du charbon actif.

4.2 Diligences de l'auditeur et conclusions

Nous avons effectué une visite de site en date du 6 novembre 2015, en présence de l'ONAD et la SODECI.

Nos diligences ont porté sur :

- Des entretiens avec les différentes parties prenantes au contrat ;
- L'analyse des procès verbaux de réunion ;
- La revue et l'analyse de la documentation technique ;
- L'analyse du contrat ;
- L'obtention et l'analyse des cahiers de charges ;
- La constatation physique des travaux réalisés.

Ces diligences nous permettent d'attester que, les travaux de remplacement de la cheminée d'équilibre de Port-Bouet sont réels et réalisés en conformité avec le cahier de charges initialement validé entre les parties. Cependant, nos analyses ont permis de relever quelques points d'attention présentés ci-après.

4.2.1 Oxydation du matériel

Nous avons constaté des traces d'oxydation sur certains boulons et écrous de la nouvelle cheminée.

Au regard de la corrosivité du milieu il est impératif que la SODECI procède au remplacement de ces pièces par d'autres en inox, tel que demandé par le maître d'ouvrage délégué qui est l'ONAD.

4.2.2 Contentieux avec la SODECI

Lors de nos travaux, nous avons constaté l'existence d'un contentieux entre l'ONAD et la SODECI (maître d'ouvrage), résultant de travaux complémentaires réalisés, alors que ceux-ci n'étaient pas prévus dans le marché initial.

Le montant des factures mises en cause est de 45 807 010 francs CFA, et les travaux réalisés sont les suivants :

- Renforcement de la paroi de la chambre préfabriquée en inox ;
- Fourniture et pose de tube inox DN 400 pour raccordement des ventouses au bac à charbon actif ;
- Prolongement de la clôture, de la fourniture et de la pose des portillons métalliques ;
- Raccordement des conduites DN 1400 et DN 1200 par la soudure à froid ;
- Pose et raccordement électrique des candélabres ;
- Aménagement de la concession.

Ce problème serait toutefois en voie de règlement à la date du présent rapport.